



5, rue de l'hôtel de ville  
85440 TALMONT ST HILAIRE

DECISION D  
Prise en vertu de  
du Conseil Communautaire n° 2022\_01\_D01  
en date du 26 janvier 2022

Décision 2024\_27\_BU

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 085-200071900-20240529-2024\_27\_BU-DE



**Date de la convocation : 23.05.2024**

**Date du bureau : 29.05.2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-neuf mai à huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, régulièrement convoqués par Maxence de RUGY, Président de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral à Talmont Saint Hilaire.

**Membres du Bureau présents** : Maxence de RUGY, Loïc CHUSSEAU, Jannick RABILLÉ, Sonia GINDREAU, Marc BOUILLAUD, Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Daniel NEAU, Jean FERRAND, Marc HILLAIRET, Catherine GARANDEAU, Michel CHADENEAU, Joël MONVOISIN, Annick PASQUEREAU, Christian BATY, Didier ROUX.

**Membres du Bureau excusés** : Patrick VILLALON.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

- ♦ En exercice : 16
- ♦ Présents : 15
- ♦ Excusés : 1
- ♦ Pouvoir : 0
- ♦ Votants : 15

**Acquisition d'une parcelle à vocation économique à La Boissière des Landes  
en vue de l'extension de la ZAE Les Acacias**

La Communauté de communes Vendée Grand Littoral, compétente en matière de développement économique, poursuit sa stratégie de déploiement d'une offre foncière dans les zones d'activités afin de renforcer l'attractivité de son territoire auprès des entreprises.

Elle se positionne aujourd'hui pour l'acquisition d'une parcelle qui permettra l'extension de la zone d'activités Les Acacias à La Boissière des Landes.

L'acquisition porte sur la parcelle cadastrée suivante : section A n° 337 de 13 635 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Président informe les membres que :

- D'une part, qu'un accord a été trouvé avec le propriétaire, Monsieur COUMAILLEAU André, pour un montant de 88 627,50€, soit un prix de 6,50€ par m<sup>2</sup> ;
- D'autre part, que pour permettre la libération des terres déclarées louées à Monsieur CHABOT Thierry en tant d'entrepreneur individuel, Vendée Grand Littoral devra verser à ce dernier une indemnité d'éviction évaluée par la Chambre de l'Agriculture à 11 547,79€. L'étude indemnitaire détaillée réalisée en mars 2023 par la Chambre de l'Agriculture a été approuvée par Monsieur CHABOT.

Considérant la délibération DEL 2022\_01\_D02 portant délégation de pouvoir au Bureau en matière de patrimoine pour l'acquisition de terrains destinés à l'aménagement de zones d'activités ;

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Communautaire :*

**DECIDE**

**1. D'autoriser Monsieur le Président à signer un acte de vente avec le propriétaire pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A 337 sur la commune de La Boissière des Landes (85430), pour un montant total de 88 627,50€ (hors frais de notaire) ;**

**2. D'autoriser Monsieur le Président à faire signer un protocole d'accord à l'entreprise CHABOT THIERRY, sise rue des Grandes Touches à Saint Vincent sur Graon (85540) et représentée par Monsieur Thierry CHABOT, afin de procéder, à compter de la libération des terres, au versement de l'indemnité d'éviction d'un montant forfaitaire et définitif de 11 547,79€ ;**

**3. D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Le Président,



**Maxence de RUGY**

